### Parlement européen

2014-2019



#### Document de séance

B8-0225/2019 } B8-0227/2019 } B8-0229/2019 } RC1

27.3.2019

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 123, paragraphes 2 et 4, du règlement intérieur

en remplacement des propositions de résolution suivantes:

B8-0225/2019 (PPE)

B8-0227/2019 (ECR)

B8-0229/2019 (ALDE)

sur la situation d'urgence au Venezuela (2019/2628(RSP))

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Luis de Grandes Pascual, Cristian Dan Preda, David McAllister, Sandra Kalniete, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Paulo Rangel, Nuno Melo, Gabriel Mato, José Inácio Faria, Antonio López-Istúriz White, Francisco José Millán Mon, Cláudia Monteiro de Aguiar, Laima Liucija Andrikienė, Lorenzo Cesa, Ivan Štefanec, Eduard Kukan, Tunne Kelam, Manolis Kefalogiannis, Julia Pitera, Fernando Ruas, Anna Maria Corazza Bildt au nom du groupe PPE

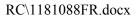
Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Anna Elżbieta Fotyga, Monica Macovei, Ryszard Czarnecki, Ryszard Antoni Legutko, Charles Tannock au nom du groupe ECR

Javier Nart, Dita Charanzová, Beatriz Becerra Basterrechea, Izaskun Bilbao Barandica, María Teresa Giménez Barbat, Marian Harkin, Ivan Jakovčić, Ilhan Kyuchyuk, Louis Michel, Urmas Paet, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Carolina Punset, Jozo Radoš, Frédérique Ries, Marietje Schaake, Ramon Tremosa i Balcells, Johannes Cornelis van Baalen, Hilde Vautmans, Mirja Vehkaperä

RC\1181088FR.docx

PE637.668v01-00 } PE637.670v01-00 } PE637.672v01-00 } RC1

## au nom du groupe ALDE



2/7

## Résolution du Parlement européen sur la situation d'urgence au Venezuela (2019/2628(RSP))

#### Le Parlement européen,

- vu ses précédentes résolutions sur le Venezuela, en particulier celles du 3 mai 2018 sur les élections présidentielles au Venezuela<sup>1</sup>, du 5 juillet 2018 sur la crise migratoire et la situation humanitaire au Venezuela et à ses frontières terrestres avec la Colombie et le Brésil<sup>2</sup>, du 25 octobre 2018<sup>3</sup> et du 31 janvier 2019 sur la situation au Venezuela<sup>4</sup>, cette dernière reconnaissant Juan Guaidó comme le président par intérim légitime du Venezuela,
- vu les déclarations de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) des 10 janvier, 26 janvier et 24 février 2019 sur le Venezuela, et vu les dernières conclusions du Conseil,
- vu la déclaration de l'Organisation des États américains (OEA) du 20 avril 2018 sur l'aggravation de la situation humanitaire au Venezuela et la déclaration commune des États membres de l'OEA sur le Venezuela du 24 janvier 2019,
- vu la déclaration du groupe de Lima du 25 février 2019,
- vu les déclarations du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme des 25 janvier et 20 mars 2019 sur le Venezuela,
- vu la Constitution du Venezuela, et notamment son article 233,
- vu le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI),
- vu l'article 123, paragraphes 2 et 4, de son règlement intérieur,
- A. considérant que le Venezuela est confronté à une grave crise politique, économique, institutionnelle, sociale et humanitaire, multidimensionnelle et sans précédent, à des pénuries de médicaments et de denrées alimentaires, à une situation marquée par des atteintes généralisées aux droits de l'homme, une hyperinflation, l'oppression politique, la corruption et la violence; que les conditions de vie se sont gravement détériorées et que 87 % de la population vit désormais dans la pauvreté; que 78 % des enfants vénézuéliens sont menacés de malnutrition; que sur 1 000 enfants, 31 meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans; que plus d'un million d'enfants ne vont plus à l'école;
- B. considérant que les réserves alimentaires, déjà limitées, du Venezuela risquent de se gâter; que la population peine à obtenir de l'eau, de la nourriture et des médicaments; que, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 2,7 millions de Vénézuéliens ont quitté le pays depuis 2015 et que ce nombre pourrait atteindre

RC\1181088FR.docx

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Textes adoptés de cette date, P8 TA(2018)0199.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Textes adoptés de cette date, P8 TA(2018)0313.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Textes adoptés de cette date, P8 TA(2018)0436.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Textes adoptés de cette date, P8\_TA(2019)0061.

5 millions à la fin de l'année si la crise s'aggrave encore;

- C. considérant que le 23 février 2019, l'aide humanitaire stockée en Colombie et au Brésil a été farouchement rejetée et dans certains cas détruite par le régime illégal de Nicolás Maduro, qui a eu recours pour cela à des forces militaires et paramilitaires; que la répression s'est soldée par plusieurs morts, des dizaines de blessés et des centaines de personnes arrêtées; que les opérations militaires au Venezuela, la criminalité organisée et les terroristes constituent un risque pour la stabilité de la région, notamment pour le territoire de la Colombie voisine;
- D. considérant que début mars, une panne de courant généralisée s'est produite au Venezuela, qui a duré plus de cent heures, aggravant encore la crise sanitaire déjà dramatique, voyant les hôpitaux manquer d'eau potable et leurs services s'effondrer, ainsi que des pillages se produire; que selon l'organisation Doctors for Health, au moins 26 personnes sont mortes à l'hôpital en raison de l'absence d'électricité; que le 25 mars a eu lieu une autre panne de courant de plusieurs heures, qui a plongé Caracas et vingt autres régions du pays dans l'obscurité la plus totale;
- E. considérant que les pannes de courant se produisent depuis de nombreuses années et sont la conséquence directe de la mauvaise gestion, de l'absence d'entretien et de la corruption du régime illégal de Nicolás Maduro;
- F. considérant qu'en février 2019, une délégation de quatre députés du groupe du Parti populaire européen (PPE), officiellement invitée par l'Assemblée nationale et le président par intérim Juan Guaidó, a été expulsée du pays;
- considérant que, le 6 mars 2019, le régime illégal de Nicolás Maduro a sommé G. l'ambassadeur d'Allemagne de quitter le pays, l'accusant d'«ingérence répétée dans les affaires intérieures du pays»; que certains journalistes étrangers et locaux ont également été arrêtés, que leur matériel a été confisqué, et qu'ils ont été expulsés après leur remise en liberté:
- Н. considérant que Juan Guaidó a nommé Ricardo Hausmann comme représentant du pays à la Banque interaméricaine de développement (BID) et à la Société interaméricaine d'investissement (SII);
- I. considérant que le 21 mars 2019, la police vénézuélienne du renseignement a arrêté le chef de cabinet de Juan Guaidó, Roberto Marrero, et est entrée de force au domicile de Sergio Vergara, membre de l'Assemblée nationale de l'État de Táchira, au mépris de son immunité parlementaire;
- J. considérant que le 23 mars 2019, deux avions de l'armée de l'air russe ont atterri à l'aéroport international Simón Bolívar, à Maiquetía, avec du matériel militaire et au moins une centaine de soldats à bord, et qu'il ne s'agit pas d'un fait isolé;
- K. considérant que le 21 mars 2019, le juge vénézuélien Afiuni Mora a été condamné à cinq ans de prison pour «corruption morale»; que ce magistrat avait déjà purgé une longue peine de prison par le passé et qu'il était encore injustement assigné à résidence;
- considérant que, selon des informations publiées le 15 mars 2019, Tomasz Surdel, le L. correspondant au Venezuela du quotidien polonais Gazeta Wyborcza, aurait été

- violemment agressé par les forces d'action spéciales de la police nationale vénézuélienne alors qu'il était au volant de sa voiture à Caracas;
- M. considérant que la police cubaine et les services de renseignement militaire cubains sont l'élément stratégique qui permet au régime illégal de Nicolás Maduro de subsister;
- 1. réaffirme qu'il reconnaît et soutient pleinement Juan Guaidó comme le président par intérim légitime de la République bolivarienne du Venezuela, conformément à l'article 233 de la Constitution du Venezuela; réaffirme en outre son soutien sans réserve à l'Assemblée nationale, seul organe démocratique légitime du Venezuela; soutient sans réserve le programme de Juan Guaidó, qui consiste à mettre un terme à l'usurpation, à établir un gouvernement national de transition et à organiser des élections présidentielles anticipées; se félicite qu'une part importante de la communauté internationale et une grande majorité des États membres de l'Union aient reconnu la légitimité de Juan Guaidó et demande aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de le faire de toute urgence;
- 2. condamne la répression brutale et les violences, qui ont fait des morts et des blessés; exprime sa solidarité avec le peuple vénézuélien et présente ses sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes;
- 3. se déclare de nouveau profondément préoccupé par la grave situation d'urgence humanitaire qui détériore considérablement les conditions de vie des Vénézuéliens;
- 4. demande une nouvelle fois que les représentants diplomatiques nommés par le président par intérim légitime de la République bolivarienne du Venezuela, Juan Guaidó, soient pleinement reconnus comme ambassadeurs auprès de l'Union et de ses États membres; se félicite que le Conseil des gouverneurs de la BID et celui de la SII aient reconnu Ricardo Hausmann comme représentant du Venezuela au sein de ces instances; déplore la suspension de la réunion annuelle 2019 du Conseil des gouverneurs de la BID par ses hôtes chinois;
- 5. dénonce les abus en matière de maintien de l'ordre et la répression brutale par les forces de sécurité, qui ont entravé l'entrée de l'aide humanitaire dans le pays; condamne le recours à des groupes armés irréguliers pour agresser et intimider les civils et les législateurs qui se sont mobilisés en faveur de la distribution de l'aide; soutient les membres de l'armée vénézuélienne qui ont refusé de réprimer la population civile pendant cette crise et ont déserté; salue le travail des autorités colombiennes dans la protection et la prise en charge de ces soldats loyaux envers la Constitution du Venezuela et le peuple vénézuélien;
- 6. condamne fermement le harcèlement, la détention et l'expulsion de plusieurs journalistes couvrant la situation au Venezuela; réitère ses demandes précédentes au régime illégal de Nicolás Maduro de mettre fin immédiatement à la répression qu'il exerce à l'encontre de dirigeants politiques, de journalistes et de membres de l'opposition, dont Leopoldo López, lauréat du prix Sakharov; demande la remise en liberté immédiate et sans condition de toutes les personnes arrêtées au motif qu'elles sont membres de la famille ou de l'équipe du président par intérim Juan Guaidó;
- 7. condamne les descentes des services de sécurité de Nicolás Maduro et le placement en détention de Roberto Marrero, chef de cabinet du président par intérim Juan Guaidó,

ainsi que la récente entrée par effraction au domicile de Sergio Vergara, membre de l'Assemblée nationale; demande la remise en liberté immédiate de Roberto Marrero; condamne l'enlèvement de Juan Requesens, membre de l'Assemblée nationale, et demande sa remise en liberté immédiate;

- 8. réaffirme être en faveur d'une solution pacifique pour le pays par l'organisation d'élections présidentielles libres, transparentes et crédibles, fondées sur un calendrier fixe, des conditions équitables pour tous les acteurs, la neutralité du Conseil électoral national, la transparence et la présence d'observateurs internationaux crédibles;
- 9. salue les efforts entrepris par les pays membres du groupe de Lima, en tant que mécanisme régional chef de file aspirant à une solution démocratique à la crise, sous la direction de Juan Guaidó, en sa qualité de président par intérim légitime du Venezuela;
- 10. attire l'attention sur l'aggravation de la crise migratoire dans l'ensemble de la région et salue les efforts et la solidarité dont font preuve les pays voisins; demande à la Commission de continuer à coopérer avec ces pays, non seulement en fournissant une aide humanitaire, mais aussi augmentant les ressources et en mettant en œuvre une politique de développement;
- 11. se déclare profondément préoccupé par la présence de bandes armées terroristes et d'organisations criminelles au Venezuela, par leur expansion et par leurs opérations transfrontalières, en particulier vers la Colombie, qui mettent en danger la stabilité de l'ensemble de la région;
- 12. demande des sanctions supplémentaires visant les avoirs illégitimes détenus à l'étranger par les autorités publiques et les personnes responsables des atteintes aux droits de l'homme et de la répression; estime que les autorités de l'Union européenne doivent par conséquent restreindre les mouvements de ces personnes et de leurs plus proches parents et geler leurs avoirs et leurs visas;
- 13. prend acte de la création du groupe de contact international, qu'il faut empêcher le régime illégal de Nicolás Maduro d'utiliser comme excuse pour retarder la résolution de la crise dans le but de se maintenir au pouvoir; constate l'absence de résultats concrets obtenus jusqu'à présent par ce groupe, qui devrait avoir pour objectifs principaux de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections présidentielles anticipées et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire pour répondre aux besoins urgents de la population vénézuélienne; demande au groupe de contact international de coopérer avec le groupe de Lima, chef de file au niveau régional; demande, dans ce cadre, au SEAE, en coopération avec le Parlement européen, de proposer ses compétences dans le domaine de l'assistance électorale;
- 14. demande aux États membres, à la VP/HR et aux pays de la région d'examiner la possibilité de convoquer une conférence internationale de bailleurs de fonds en vue d'assurer un large soutien financier à la reconstruction et à la transition démocratique;
- 15. souscrit pleinement à la demande du secrétaire général des Nations unies d'une enquête indépendante et exhaustive sur les signalements faisant état de victimes; rappelle l'engagement de l'Union en faveur d'un réel multilatéralisme, dans le cadre des Nations unies, afin d'éviter une catastrophe humanitaire aux conséquences plus graves; réitère son soutien plein et entier au rôle que joue la CPI dans la lutte contre l'impunité et dans

RC\1181088FR.docx

- les poursuites à l'encontre des auteurs de violences et d'atteintes aux droits de l'homme, et réaffirme tout son soutien à l'ouverture d'une enquête à l'issue des examens préliminaires des crimes commis par le régime illégal de Nicolás Maduro, dont certains constituent des crimes graves contre l'humanité;
- 16. réprouve l'influence du régime cubain au Venezuela, qui, par le truchement de ses agents, contribue à déstabiliser la démocratie et à renforcer la répression politique à l'encontre des forces démocratiques de la nation; fait observer que cette intervention pourrait avoir des répercussions sur les relations entre l'Union européenne et Cuba, notamment sur l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et Cuba;
- 17. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'au président par intérim légitime et à l'Assemblée nationale de la République bolivarienne du Venezuela, aux gouvernements et aux parlements des pays membres du groupe de Lima, à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine et au secrétaire général de l'Organisation des États américains.

7/7